

16 février prochain comme devant être un jour de prières solennelles, par tout le Canada, pour demander au Dieu Tout-Puissant " que ses bénédictions se répandent sur la conférence de la paix ".

L'on sait que Notre Saint-Père le pape Benoît XV a plus d'une fois insisté auprès des fidèles du monde entier pour qu'ils s'unissent en esprit devant Dieu dans le même but.

Mgr l'archevêque désire que tous ses diocésains répondent aux vœux de notre gouverneur qui se trouvent être aussi ceux du Souverain Pontife.

En conséquence, le dimanche, 16 février, avant la grande messe, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, on chantera l'hymne à l'Esprit-Saint *Veni creator*.

Par ordre de Mgr l'archevêque.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Plusieurs prêtres répondant à l'invitation de Mgr l'archevêque ont donné leur nom pour la *Société d'une messe*. La seule condition d'entrée est de célébrer *une fois* la sainte messe pour tous les sociétaires défunts. La *Semaine religieuse* et les journaux feront ensuite connaître quelles sont les messes à dire, chaque fois que décède l'un des prêtres membres de la société.

EMILE LAMBERT, prêtre,
chancelier.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, a été nommé :

M. l'abbé Louis-Philippe Choquet, curé de Saint-Elzéar.



re et
ve, se
Dieu
dispo
Les e
Mont
aujou
la joi
Mg.
croy
Ponti
piscoj
Nos
pas n
nent
pape
auprè
de se
entre
d'aut
dinal
guère
de Lé
cardir

¹ Vc
² Qu

DEUX DELEGUES APOSTOLIQUES

A MONTRÉAL

N présentant naguère à nos lecteurs Mgr di Maria, notre nouveau délégué du pape au Canada, nous écrivions : " Le clergé italien constitue la source première et la réserve naturelle où le Saint-Siège va chercher, et trouve, ses principaux auxiliaires ou ses premiers coadjuteurs. Or Dieu voit à ce qu'il y en ait toujours, et de premier ordre, à la disposition de son Vicaire sur la terre." ¹ Rien n'est plus vrai. Les chanoines et les prêtres de la famille archiépiscopale de Montréal ont pu le constater, et de la façon la plus brillante, aujourd'hui même, ce 4 février 1919, Mgr l'archevêque avait la joie de recevoir, en effet, aujourd'hui, leurs Excellences Mgr Bonaventura Ceretti et Mgr Pietro di Maria. C'est, croyons-nous la première fois que deux délégués du Souverain Pontife se trouvent à être ensemble les hôtes du palais archiépiscopal de Montréal. L'événement vaut d'être noté.

Nos lecteurs connaissent déjà Mgr di Maria. Nous n'avons pas non plus à leur présenter Mgr Ceretti. L'on sait que l'éminent secrétaire de la Congrégation des affaires étrangères du pape est venu en Amérique en mission spéciale, en particulier auprès de Son Eminence le cardinal Gibbons, à l'occasion de ses noces d'or épiscopales. Les journaux ont raconté les entrevues de Mgr Ceretti, à Paris, avec le président Wilson et d'autres hommes d'Etat. Il occupe au Vatican, auprès du cardinal Gasparri, la position, si je ne m'abuse, qu'occupait naguère le pape actuel auprès du cardinal Rampolla, au temps de Léon XIII. C'est, de l'aveu de tout le monde, un futur cardinal, et comme disent les Italiens, ce sera un "papabile". ²

¹ Voir la *Semaine religieuse* du 28 octobre 1918.

² Qui peut devenir pape.

Il n'a encore que 46 ans, et c'est déjà, sûrement, un grand homme. Il porte le titre et la dignité d'archevêque de Corinthe. Il parle le français et l'anglais comme sa langue propre, qui est l'italien.

Or, pendant deux heures, nous avons entendu Mgr Ceretti causer des graves affaires qui occupent actuellement la pensée de l'Eglise et du monde. Quelle hauteur de vues et quelle aisance de langage et de diction! Et en même temps, quelle simplicité et quelle bienveillance! A l'entendre, on éprouve tout de suite qu'on est en présence d'un homme supérieur. La plus élémentaire discrétion nous fait un devoir de ne pas insister sur les thèmes de cette causerie. Mais nous sommes bien certain que tous ceux qui ont eu l'avantage et l'honneur d'y participer en garderont longtemps la mémoire. On ne s'imagine pas, le plus souvent, comment et jusqu'où les vrais grands hommes sont faciles et bons, et si peu gênants. Ils ne sentent pas le besoin de poser, ils restent naturels.

Mgr di Maria s'est aussi montré bien aimable et très au courant. C'était la première fois qu'il se trouvait à Montréal, où il était venu rencontrer son distingué collègue. Nous avons été très heureux de le posséder deux jours avec nous.

Tous les deux, Mgr Ceretti et Mgr di Maria, étaient arrivés à Montréal dans l'après-midi d'hier (3 février), le premier venant de New York et le second d'Ottawa. Son Excellence Mgr Ceretti est parti ce soir, avec Mgr l'archevêque de Montréal, pour Québec, où il va saluer le cardinal Bégin. Son Excellence Mgr di Maria retourne à Ottawa demain matin.

4 février 1919.

E.-J. A.

DE I

Chers colla

Les événe
core permis
diocèse à No
donné de re
rai pour Ro
mon compa
viaire, et po
une pensée
Sacré-Coeur

Les comm
sûr, prier po
malades. Au
pieux pèleri
mes diocésai

Je nomme
trateur du c

Pendant l
ladie dont D
fin avant bie
de remplir l

EXTRAITS D'UNE CIRCULAIRE
DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

au clergé de son diocèse

Archevêché de Montréal, le 1 février 1919.

Chers collaborateurs,

VISITE ad limina

Les événements de ces dernières années ne m'ont pas encore permis d'aller présenter mes hommages et ceux de mon diocèse à Notre Très Saint-Père le pape Benoît XV. Il me sera donné de remplir bientôt ce devoir de piété filiale. Je partirai pour Rome le 18 février. M. le chanoine Chartier sera mon compagnon de voyage. Dans la récitation de votre bréviaire, et pendant la sainte messe, je vous demande d'avoir une pensée toute spéciale pour nous et de recommander au Sacré-Coeur de Jésus toute mes intentions.

Les communautés religieuses voudront bien aussi, j'en suis sûr, prier pour moi avec leurs enfants, leurs pauvres et leurs malades. Aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, et dans les pieux pèlerinages que j'aurai le bonheur de faire, aucun de mes diocésains ne sera oublié.

Je nomme Mgr Gauthier, mon dévoué auxiliaire, administrateur du diocèse.

Pendant la maladie de Mgr Roy, mon vicaire-général, maladie dont Dieu, je l'espère, nous accordera à tous de voir la fin avant bien longtemps, M. le chanoine Harbour continuera de remplir les fonctions de vice-gérant.

TEMPS PASCAL ET CARÊME

Je suis autorisé à vous dire qu'il n'y aura pas de changement cette année dans notre diocèse relativement à la durée du temps pascal. Ce temps commencera donc comme autrefois le mercredi des cendres et se terminera le dimanche de quasimodo, nonobstant les prescriptions nouvelles du *code canonique*.

A moins d'avis contraire qui vous sera donné en temps opportun, toutes les règles du carême seront celles de l'année dernière pour ce qui regarde l'abstinence et le jeûne.

Les oeuvres nombreuses qui sont à la charge de l'archevêché se recommandent à la charité des fidèles. Vous aurez la bonté, chers collaborateurs, d'insister sur ce point au début de la sainte quarantaine. Vous rappellerez donc le devoir de l'aumône en même temps que celui de la pénitence, surtout pour ceux qui ne peuvent pas observer le précepte du jeûne ou de l'abstinence.

Dans chaque église et chapelle publique il devra y avoir un tronc spécial destiné à recevoir les aumônes du carême que vous enverrez après Pâques à l'archevêché. Une très grande partie de ces aumônes sera employée à faire les travaux qui s'imposent à la chapelle de la Réparation, notre sanctuaire si populaire des pèlerinages en l'honneur du Sacré-Coeur dans le diocèse. Votre coopération pour cette oeuvre me sera précieuse et je vous en aurai une grande reconnaissance.

Le rapport complet des collectes de l'an dernier, faites par ordre du Souverain Pontife ou de l'Ordinaire, vous sera adressé bientôt par M. le procureur de l'archevêché.

Cett
Il faut
zèle da
gée da
tous à
précieu
veulen
facilen
l'oeuvr
d'hui a
Chac
rosité p
mande
vous-en
d'abste
tion sa
trices s
ver dan
que diz
sous pa
Vous
argents
de l'oe
Les s
ront ét
ter dan
Enfanc
ment d
autoris
cription
l'archev

ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Cette oeuvre si belle, si apostolique, doit nous tenir au coeur. Il faut la mettre au premier rang parmi toutes les oeuvres de zèle dans notre diocèse. Je regrette de dire qu'elle a été négligée dans ces dernières années. Je vous supplie de vous unir tous à moi pour lui imprimer un nouvel élan. Vous savez les précieuses indulgences accordées par l'Eglise à tous ceux qui veulent bien lui donner leur concours efficace. On pourrait facilement faire pour elle ce qui a été fait récemment pour l'oeuvre de la Sainte-Enfance. Celle-ci fonctionne aujourd'hui admirablement grâce aux méthodes qui ont été adoptées.

Chaque paroisse devra donc rivaliser d'ardeur et de générosité pour l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Je vous demande de la prendre sous votre protection spéciale. Faites-vous-en le prédicateur et l'apôtre. Il n'y aura, je l'espère, d'abstention nulle part. Veuillez commencer votre organisation sans retard. A votre invitation, les zélateurs et les zélatrices se présenteront nombreux. Vous saurez facilement trouver dans vos pieuses congrégations les chefs de dizaines. Chaque dizaine doit donner cinq dollars, chaque associé cinquante sous par année.

Vous voudrez bien tenir un cahier spécial à cette fin. Les argents perçus devront être envoyés fidèlement au directeur de l'oeuvre, le procureur de l'archevêché.

Les Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception pourront être pour vous des aides très utiles. Chargées de collecter dans les paroisses les dons et souscriptions pour la Sainte-Enfance, elles consentent, à ma demande, à s'occuper également de l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Elles sont autorisées à recueillir quand elles passeront chez vous les souscriptions pour cette dernière oeuvre et les transmettront à l'archevêché.

Deux oeuvres admirables marcheront ainsi de front. Elles ont un lien commun : la conversion et la sanctification des âmes. Que de bien nous pourrons, par ce moyen, accomplir chez nous et dans les pays de missions !

Il sera rendu compte, chaque année, des sommes reçues et de la distribution qui en aura été faite.

HÔPITAUX PROTESTANTS ET ŒUVRES SOCIALES

Deux oeuvres particulières sollicitent notre charité dans une ville telle que Montréal : le service religieux des malades catholiques dans les hôpitaux protestants et les oeuvres sociales dans nos paroisses ouvrières. Et comme toutes les paroisses en bénéficient, il convient qu'elles ne soient pas laissées à des initiatives et à des générosités isolées.

Pour qu'elles se soutiennent et se développent, il importe que toutes les paroisses contribuent à la création de deux fonds spéciaux qui subviendraient aux divers besoins. Il serait facile d'assigner à cette fin un pourcentage de recettes particulières telles que les revenus des cierges. La contribution proportionnelle sera établie d'après les feuilles de reddition des comptes.

TARIF DES GRAND'MESSES

A partir du 1er mars prochain, l'honoraire de toute grand'messe sera de cinq dollars, dont un dollar sera remis au prêtre célébrant, sans qu'il en soit tenu compte au casuel de la fabrique.

Ce règlement n'affecte point les grand'messes offertes avant ce jour.

Les grand'messes qui ne pourront pas être chantées au cours d'une année dans les églises où elles ont été offertes, devront être remises à l'archevêché, et elles seront confiées aux paroisses qui en sont dépourvues.

DROIT PAROISSIAL

Il est important que chaque fabrique possède *Le Droit paroissial de la province de Québec* que vient de publier M. l'avocat Pouliot, et qui a reçu l'approbation de Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, ainsi que celle de Son Excellence Mgr le délégué apostolique. Je vous autorise à en acheter un exemplaire.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de nos sentiments très affectueux et très dévoués en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Janvier 1919.

LA nouvelle année s'ouvre sous d'heureux auspices. L'horrible guerre est terminée, et si nous n'avons pas encore la paix, nous en avons l'aurore. La façon dont a été conclu l'armistice indique ce que sera cette paix. Les Allemands ne veulent point s'avouer vaincus. Ils font à Berlin, à leurs troupes en retraite, des fêtes magnifiques. Elles n'ont pas d'autre but que de tromper le peuple sur la véritable situation. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que pareille chose arrive. En voici un exemple typique. Pendant la guerre d'Abyssinie, qui se termina d'une façon si lamentable pour les troupes italiennes, par la faute de Crispi, alors ministre, qui obligea les troupes à livrer une bataille perdue d'avance, plusieurs incidents se produisirent dans ce sens qui furent remarqués. Le fort de Makallo, investi par les armées du Négus, fut au bout de deux ou trois semaines obligé de capituler avec

armes et bagages. Ce fait n'était pas du goût de Crispi. Il déclara cependant que les Italiens avaient obtenu un grand succès et il fit illuminer la ville de Rome et tous ses monuments pour fêter la libération de Makallo. Les Allemands ont presque fait la même chose, illuminations en moins. Ils déclarèrent, en tout cas, avoir cessé volontairement la guerre et n'avoir pas été contraints de le faire. C'est encore une preuve de leur magnanimité, de leur grandeur d'âme et de leur désir d'arrêter l'effusion du sang! Evidemment, ces allégations ne trompent que les Allemands eux-mêmes. Mais ils en sont contents, et cela suffit au gouvernement et à son peuple. Cette mentalité ne changera rien sans doute aux grands actes du drame qui va se développer aux conférences de la paix. Les Allemands, en se soumettant aux dures conditions qui leur seront imposées, diront encore qu'ils le font dans un but de paix et de conciliation et que leurs armées ont toujours été victorieuses!

Mais la guerre est bien finie. Les pertes ont été épouvantables. Elles se chiffrent par millions de chaque côté du front. Cependant, si nous prenons les batailles en particulier, nous voyons que le nombre de tués est beaucoup moins considérable que dans les batailles des Hébreux. J'ai fait quelques recherches sur ce point, ce qui n'est pas difficile et est à la portée de quiconque a une "concordance" de la bible et sait s'en servir. Pour ne pas énumérer ici les résultats auxquels je suis arrivé, je me contenterai de citer un fait qui nous est raconté au livre I des Paralipomènes (XIII, 17). Abia, roi de Juda, à la tête d'une armée de quatre cent mille hommes, attaqua Jéroboam, roi d'Israël, qui en avait huit cent mille, soit le double. Jéroboam fut défait, Dieu s'étant prononcé pour le roi de Juda, et, dans une seule bataille, l'armée de Jéroboam perdit cinq cent mille tués. L'Écriture Sainte ne compte pas les

blessés
Je ne
guerr
La ra
plus
taient
mètre
glante
leur
sidéra
guerr
perfec
deux

Et
comme
ne plu
pour l
core q
patrie
mieux
n'exis
des na
de plus
pour n
des mo
collecti
ple de
rons q

Les
te. Si
les gre

blesés et ne nous dit rien sur les pertes de l'armée de Juda. Je ne crois pas que dans aucune de nos batailles de la grande guerre, on soit arrivé à de pareils résultats d'extermination. La raison d'ailleurs en est obvie. Plus on se bat de loin, et plus on a de chance de n'être pas tué. Les Israélites combattaient corps à corps, car l'envoi de flèches à une trentaine de mètres de distance n'était que le prélude de la mêlée sanglante où le javelot, l'épée, la masse manquaient rarement leur coup. On le voit donc, si les pertes totales ont été si considérables d'un côté comme de l'autre, dans la présente guerre, cela tient à sa longueur beaucoup plus qu'aux armes perfectionnées dont les troupes ont pu faire usage dans les deux camps.

Et maintenant que ces carnages sont terminés, il nous faut, comme Judas Macchabée, penser à ceux qui sont tombés pour ne plus se relever. *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les défunts* en général. Ce devoir est plus impérieux encore quand il s'agit de soldats morts pour la défense de la patrie et de la civilisation. La force primant le droit, ou mieux, se substituant au droit et devenant le droit lui-même, n'existe plus, et c'est le grand fruit de la victoire. La ligue des nations nous redonnera la prédominance du droit. Raison de plus pour penser à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour nous obtenir cette victoire. Je sais bien que les familles des morts ne les oublieront pas. Mais les gouvernants et les collectivités ont aussi un devoir qui leur est tracé par l'exemple de ce vaillant capitaine qui fut Judas Macchabée. Espérons qu'ils sauront se le rappeler.

* * *

Les persécutions ont toujours été le lot de l'Eglise militante. Si Dieu, à toutes les époques, moissonne largement pour les greniers célestes, il ne manque jamais d'inclure dans sa

moisson des cohortes de martyrs. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, la persécution s'étendait à tout le monde romain, c'est-à-dire à tous les peuples connus. Plus tard, la persécution ne cessa point, mais elle se nationalisa en quelque sorte et se localisa dans des pays déterminés. C'est ainsi que nous eûmes la persécution des Perses, puis celle de la vaillante Espagne par les Vandales et les Visigoths. La domination maure ne fut aussi en réalité qu'une longue persécution pour l'Espagne.

La Réforme, on le sait, ouvrit une nouvelle ère de persécutions violentes. Les martyrs d'Angleterre, par exemple, sont célèbres. L'Eglise a placé leurs ossements sur ses autels. Presque à la même époque, le Japon eut à subir une persécution tellement sanglante que l'on y crut longtemps le nom du Christ complètement oublié. C'est seulement quand les armées de France et d'Angleterre érigèrent à Nagasaki un temple aux glorieux martyrs de cette Eglise que l'on découvrit le groupe des vingt mille chrétiens d'Ourakami qui avaient conservé avec la foi chrétienne les enseignements doctrinaux de saint François-Xavier.

Plus près de nous, au milieu du siècle dernier, nous avons eu les féroces persécutions de *Tu Duc* dans la Cochinchine et le Tonkin. En l'année jubilaire 1900, Léon XIII inscrivait au nombre des *bienheureux* trente-neuf serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi, dont la plupart appartenaient aux *Missions étrangères* de Paris. Pie X en ajoutait bientôt trente-trois au même catalogue. Benoît XV a introduit, en 1918, la cause du martyr de vingt-neuf serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Corée, en 1866 et 1867, et de vingt autres qui ont souffert au Tonkin pour le même but, en 1860 et 1861. Il ne faudrait pas non plus oublier les martyrs de l'Ouganda, qui ont été brûlés pour Jésus-Christ en 1888, et dont la cause, in-

trodui
eu enc
nombr
se pro
Voie
montr
l'on s'
chinoi
de la C
sive, p
pées à
pagnes
Elle a
soeurs
raient
prenai
le grou
la soeu
rieure
l'avait
dirent
les lava
ce sera
rieure
Franc
au couv
Elles a
cornette
pour ce
Le m
des ma
furent

roduite depuis trois ans, fait de rapides progrès. Nous avons eu encore la persécution des Boxers en Chine, qui a fait de nombreux martyrs sur lesquels l'Eglise aura sans doute à se prononcer.

Voici, au sujet de ces derniers, une gracieuse anecdote qui montre bien le caractère antireligieux de ce mouvement que l'on s'est efforcé de déclarer plutôt politique. Dans une ville chinoise près de Canton il y avait une communauté de Filles de la Charité d'une vingtaine de soeurs, et c'était jour de lessive, par conséquent de lavage. Toutes les soeurs étaient occupées à ce travail quand l'une d'elles dit en souriant à ses compagnes qu'elle avait fait la nuit précédente un beau songe. Elle avait vu un ange qui lui donnait l'avis que toutes les soeurs qu'il lui montrait et qu'elle voyait distinctement seraient sous peu tuées en haine de la foi. La supérieure qui prenait sa place de travail lui demanda si elle l'avait vue dans le groupe des martyres. " Non, ma mère, répond simplement la soeur, je ne vous y ai pas vue. " Et voilà cette bonne supérieure qui se met à fondre en larmes voyant que Dieu ne l'avait pas jugée digne de souffrir pour son nom. Les soeurs dirent alors qu'elles ne toucheraient point à la cornette qu'elles lavaient et repassaient mais ne la prendraient que lorsque ce serait l'heure de mourir. Au bout de trois mois, la supérieure était inopinément changée et s'embarquait pour la France. Quelques semaines après les Boxers se présentaient au couvent et massacraient les religieuses qui s'y trouvaient. Elles avaient toutes fièrement arboré comme drapeau la belle cornette toute blanche qu'elles avaient soigneusement réservée pour ce jour-là et qui fut baignée de leur sang!

Le martyr est donc de tous les siècles. Je n'ai point parlé des martyrs de la grande révolution française, de ceux qui furent guillotinisés, de ceux qui furent déportés à la Guyane

où on les laissa mourir de misère et de faim. Ils ont une place à part dans cette glorieuse phalange, car c'est chez eux qu'ils ont trouvé la mort. De tous les côtés on commence, bien un peu tard à mon avis, à se préoccuper de leur rendre la gloire qui leur est due. Des béatifications comme celle des carmélites de Compiègne ont eu lieu; d'autres comme celle des martyrs des Carmes, des Ursulines de Valenciennes et des martyrs d'Orange vont certainement suivre à bref délai. Mais, c'est le cas de répéter le vers fameux *Quid sunt inter tantos?* C'est toute une armée entière qui se dresse devant le tribunal de Dieu et aussi devant celui de l'Eglise dont elle assiège les portes.

Et il faudrait ajouter encore les martyrs, moins nombreux il est vrai, parce que la persécution fut moins longue, mais bien remarquables, de la Commune. Tout était prêt en particulier, il y a quelques années, pour l'introduction de la cause des martyrs jésuites, quand l'intromission de Mgr Meignan, alors cardinal, fit tout arrêter. La Congrégation avait rendu un décret favorable, mais Léon XIII ne signa jamais l'introduction de la cause. Le cardinal Meignan voulait absolument que Mgr Darboy fût considéré comme chef de groupe et que sa cause fût introduite la première. La Congrégation des Rites avait de très bonnes raisons pour ne point obtempérer à cette injonction. Mais le cardinal Meignan agit sur Léon XIII, et le dossier resta dans les cartons (1890).

Et dans la guerre qui vient de finir? La question est plus malaisée à résoudre, parce que les Allemands ont toujours prétendu donner un semblant de justice politique ou militaire à leurs excès et qu'ils se sont soigneusement gardé de dire qu'ils faisaient des martyrs. Mais il y en a eu certainement et Dieu saura bien, à l'heure voulue, reconnaître les siens!

DON ALESSANDRO.



L e
E
n
lun, que l
habita du
furent pré
vraiment l
Foch tra
de se renc
ministre de
Paris et l'a
lun, dans le
tituteurs. L
élèves fut s
libérations
qui, au co
laient assu
Après ce
Bombon. L
tout, le gr
priaient hum
teau, tout a
village, dar
dimanche
devoirs de s
paigne ou e
pelle les fic
sanctuaire.
bile. Par le
sage par le
pectueusem
comme pou

LE MARECHAL FOCH A L'EGLISE DE BOMBON

L est permis de dire aujourd'hui que c'est en pleine Brie, et, au château de Bombon, près de Mormant, à moins d'une vingtaine de kilomètres de Melun, que le maréchal Foch installa son quartier général et habita du mois de juillet au mois d'octobre 1918. C'est là que furent préparés les derniers plans de la Marne, et Bombon est vraiment le berceau de la victoire française.

Foch travaillait là avec son état-major. Quand il avait besoin de se rencontrer avec le maréchal Pétain et M. Clemenceau, ministre de la guerre, pour économiser du temps, l'un venant de Paris et l'autre de Provins, il leur donnait rendez-vous à Melun, dans le haut de la rue Saint-Liesne, à l'école normale d'instituteurs. Le petit cabinet directorial de l'école privée de ses élèves fut souvent choisi par les trois grands chefs pour les délibérations, les discussions de plans et les décisions définitives qui, au cours d'une gigantesque bataille de quatre mois, allaient assurer le triomphe des alliés.

Après ces réunions à Melun, le maréchal Foch regagnait Bombon. Là, le savant achevait de méditer ses plans. Là surtout, le grand croyant qu'est le généralissime de l'Entente priaient humblement. A quelques centaines de mètres du château, tout au haut de la route montueuse qui traverse le petit village, dans l'humble église paroissiale qui le domine, chaque dimanche le maréchal assistait à la messe. A moins que les devoirs de sa charge ne l'eussent conduit en Flandre, en Champagne ou en Alsace, on le voyait, au son de la cloche qui appelle les fidèles à la messe de 8 heures, prendre le chemin du sanctuaire. Si la besogne pressait, il s'y rendait en automobile. Par les beaux jours, il s'y rendait à pied, salué au passage par les bonnes gens et les petits enfants du village, respectueusement familiers avec lui, et lui bienveillant pour eux comme pour tous.

Arrivé à l'église, Foch prenait place au milieu des fidèles, priant avec ferveur et suivant attentivement dans son livre les prières de la messe que disait le curé du village et que souvent servait un soldat. Et quand la sonnette annonçait la belle invocation " Saint, Saint, Saint, le Dieu des armées ", le grand soldat devant qui fuyaient les hordes teutoniques s'agenouillait humblement et restait prosterné jusqu'à la fin de l'oblation du divin sacrifice.

La Croix de Seine et Marne,

reproduite par *La Croix* de Paris (27 décembre 1918).

SOEURS DE MISERICORDE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le jeudi, 16 janvier, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de vêtiture et de profession religieuse, dans la chapelle de la maison-mère des Soeurs de Miséricorde.

A revêtu le saint habit: Mlle Irène Gagnon, de Saint-Rémi, dite Soeur Marie-de-Nazareth.

Ont prononcé les vœux temporaires: Soeur Saint-Adolphe (Alice Joncas), de Cabano, Témiscouata; Soeur Saint-Rémi (Marie-Anne Dumaine), de Saint-Guillaume d'Upton; Soeur Saint-Louis-de-Gonzague (Alice Beaudoin), de Sainte-Brigide d'Iberville; Soeur Saint-Pierre-Claver (Marie-Rose Tétrault), de Saint-Jacques-le-Mineur; Soeur Sainte-Julie-de-la-Croix (Marie-Julie Gagné), de Mont-Louis, Gaspé.

Ont prononcé les vœux perpétuels: Soeur Sainte-Agathe (Angéline Laforce), de Saint-Ephrem d'Upton; Soeur Saint-Georges (Aurore Pepin), de Drummondville; Soeur Saint-Jérôme-Emilien (Bernadette Isabelle), de Maple Creek; Soeur Sainte-Hélène-de-la-Croix (Marie-Louise Lomme), de Worcester; Soeur Saint-Alexis (Rose D'Amours), de Saint-Mathieu de Rimouski; Soeur Marie-Joseph (Céclie Ouellet), de Saint-Simon-de-Rimouski; Soeur Marie-des-Anges (Marie-Berthe Poupart), de Montréal; Soeur Sainte-Monique (Norma De Nutte), de Manchester; Soeur Sainte-Mildrède (Alma Boucher), de Menominee; Soeur Sainte-Patricia (Mary-Alice Moroney), de Winnipeg; Soeur Sainte-Agnès (Rose-Anna Chaput), de Joliette.

Le sermon de circonstance a été donné par le Révérend Père Bourque, de l'ordre des dominicains.